

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021 A 19H00

Convocations, distribution et affichage du 14 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Lydie VASSEUR, Christelle VERMEULEN, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Gaëtan DELICQUE, Jean Marie VONARB, Laurent PINOT, Gaël LEBOEUF (procuration de Séverine WEBER), Delphine BRIDOT, et Christian BERTRAND.

ABSENTS EXCUSES : Béchir JARRAYA (procuration à Sylvie MASSET), Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST), Séverine WEBER (procuration à Gaël LEBOEUF), Francis PELLETIER et Laurent VAN COILLIE

Soit 10 présents et 13 votants

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE,

Madame Christelle VERMEULEN est secrétaire de séance.

SIGNATURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2021.

I – RENOUELEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE SOLUTION EDUCATIVE (VPIT)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de maintenance des vidéos projecteurs interactifs tactiles de l'école arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler, elle rappelle que le coût depuis 2017 est de 500 € HT annuels pour 2 vidéoprojecteurs complets (vidéos projecteurs, écrans, ordinateurs) et précise qu'il reste le même.

En résumé, le contrat de maintenance des Vidéoprojecteurs Interactifs Tactiles (VPIT) comprend les services suivants

- Support téléphonique sous 24h maximum
- Dépannage en télémaintenance sur le poste de contrôle
- Déplacement sur site en cas de panne sous 72h maximum
- Gestion complète de la garantie comprenant :
 - Validation de la garantie des produits
 - Déclaration des tickets d'incident matériels auprès du Service Après-Vente du constructeur

- Décrochage et réinstallation du matériel
- Prise en charge de l'envoi et du retour du matériel
- Nettoyage du Vidéoprojecteur Interactif (Ventilateurs, filtres, ...)
- Nettoyage (surface tactile de l'écran)
- Recalibrage de la solution interactive
- Mise à jour des applications spécifiques associées au matériel sur le poste de contrôle
- Mise à jour du micro logiciel
- Mise à jour du système d'exploitation et des pilotes matériels du poste de contrôle
- Nettoyage informatique du poste de contrôle
- Nettoyage de la ventilation du poste de contrôle
- Vérification du bon fonctionnement de l'ensemble de la solution

Les délais de 24 et 72 heures mentionnés dans le descriptif, ci-dessus, sont mentionnés en jours ouvrés et sous réserve de disponibilité de l'entité bénéficiaire du service.

La maintenance comprend le déplacement et la main d'œuvre pour le Vidéoprojecteur Interactif, la lampe du vidéoprojecteur, la barre de son et le poste de contrôle.

Déplacement et main d'œuvre pour les écrans et le poste dédié

Concernant les pièces, celle-ci sont couvertes par la garantie initiale du constructeur (pour plus de détails : se référer au modèle et à la référence du matériel).

En cas de retour chez le constructeur dans le cadre de la garantie, l'ADICO se chargera du démontage, du conditionnement et de l'envoi. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé.

L'ADICO pourra proposer sur devis une ou des extensions de garantie afin d'augmenter la durée de garantie du matériel ainsi que le niveau de service (Echange anticipé du matériel, ...).

Afin de procéder à l'entretien du matériel dans les meilleures conditions, celui-ci ne devra pas être planifié pendant les heures de cours ou pendant la présence d'élèves.

L'Adico ne propose pas de maintenance concernant les produits suivants :

- Visualiseur numérique
- Appareil photo numérique
- Enregistreur numérique
- Robots

En cas de problématiques liées à ces produits, seule la garantie constructeur est susceptible de les prendre en charge.

Par ailleurs sont exclus du service les cas suivants :

- Pièces au-delà de la durée de garantie
- Disparition du constructeur ou du fournisseur constatée (le matériel n'est plus produit ou les pièces détachées sont introuvables, par exemple)
- Matériel abimé ou détérioré du fait de l'utilisateur, d'un tiers ou d'une cause extérieure (dégât des eaux, incendie, chute du matériel, bris d'écran par exemple)
- Coût de réparation du matériel en panne égal ou supérieur au coût de rachat d'un matériel neuf identique ou équivalent.

La facturation sera établie annuellement, à terme échoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser Madame MASSET Sylvie, Maire de Bulles à signer le contrat de maintenance pour 4 ans.

Monsieur VONARB demande le coût actuel et le coût de l'ancien contrat.

Madame le Maire lui indique qu'elle l'a indiqué dans la délibération, Madame GENEST et Monsieur LEBOEUF confirment

Monsieur VONARB signale que non.

Madame le Maire relit la phrase « le coût depuis 2017 est de 500 € HT annuels pour 2 vidéoprojecteurs complets (vidéos projecteurs, écrans, ordinateurs) et précise qu'il reste le même. »

Monsieur VONARB reconnaît son erreur.

Vote pour à l'unanimité

II – CONTRAT DE REALISATION DE LA DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) PAR L'ADICO

Madame le Maire informe les membres du conseil que la Déclaration annuelle des Salaires réalisée par l'Adico est remplacée par la Déclaration sociale nominative mensuelle. Cette prestation est soumise à nouveau contrat.

Elle propose donc aux membres de délibérer pour approuver la mise en place de ce contrat et l'autoriser à signer les documents nécessaires à sa réalisation.

Coût pour la Déclaration annuelle : 332.50 € HT

Coût pour la déclaration mensuelle (tarif annuel pour 4 ans) : 360 € HT auxquels s'ajouteront, la première année : 50 € HT de prestation initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser Madame MASSET Sylvie, Maire de Bulles à signer le contrat pour 4 ans.

Vote pour à l'unanimité

III– ONF – INSCRIPTION AU CATALOGUE PERMANENT DES COUPES DE BOIS INVENDUES

Madame le Maire laisse la parole à Madame VASSEUR Lydie qui indique aux membres du conseil que des coupes martelées n'ont pas trouvé preneur lors des différentes ventes. L'ONF propose de les mettre au catalogue permanent afin que des acheteurs potentiels puissent faire une offre à tout moment, offre qui serait soumise à l'approbation de la commune.

Madame VASSEUR Lydie propose aux membres du Conseil de délibérer en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise l'ONF à inscrire les invendus au catalogue permanent pour la durée du présent mandat électoral.

Monsieur Pinot demande si c'est une grosse partie du bois qui est concerné ?

Madame VASSEUR lui précise que oui et qu'habituellement, la vente se fait une fois par an. Monsieur DELICQUE dit que le Bois du Bois de Mont est encore victime de la réputation d'avoir des éclats d'obus. Madame VASSEUR dit que malheureusement c'est encore le cas. Monsieur PINOT demande confirmation qu'avec cette délibération, la proposition d'achat sera possible tout le temps. Madame VASSEUR confirme.

Vote pour à l'unanimité

IV – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Madame le Maire informe les membres du conseil que le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Il devait être remplacé à compter du 1^{er} janvier 2021 par :

- la Convention Territoriale Globale pour une démarche stratégique partenariale

ET

- le bonus territoire pour l'aspect financier qui remplace la prestation de service enfance jeunesse.

Afin d'assurer la continuité des financements, la Caf de l'Oise propose :

- le report de la signature de la Convention Territoriale Globale finalisée en 2022,
- d'ouvrir le droit au bonus territoire à compter de janvier 2021 en contrepartie d'un engagement des collectivités et une mobilisation dès 2022 pour réaliser ensemble un projet social de territoire.

Ainsi, pour permettre cette continuité des financements par le passage aux bonus territoires, la Commune de Bulles s'engage dans la démarche pour signer la CTG au cours de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à s'impliquer dans la démarche et à signer en 2022 la Convention Territoriale Globale.

Vote pour 9 dont 3 pouvoirs (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Lydie VASSEUR, Christelle VERMEULEN, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Gaëtan DELICQUE, Laurent PINOT, Gaël LEBOEUF (procuration de Séverine WEBER), Delphine BRIDOT, et Christian BERTRAND et abstention 1 (Jean Marie VONARB)

V - QUESTIONS DIVERSES

a) Périscolaire

Madame le Maire informe les membres du conseil que les effectifs périscolaire- restauration connaissent une légère augmentation. Madame le Maire rappelle les moyennes de fréquentation de **2020** :

Le matin 0 à 2 enfants,

Le midi 11 enfants en moyenne pouvant aller jusqu'à 15

Le soir 4 en moyenne pouvant aller jusqu'à 7 parfois

En septembre **2021** la fréquentation a été la suivante :

Le matin de 0 à 4 enfants

Le midi de 13 à 21 enfants

Le soir de 2 à 9 enfants

En octobre **2021** les inscriptions sont prévues comme suit :

Le matin de 1 à 4 enfants

Le midi de 13 à 19 enfants

Le soir de 4 à 12 enfants

Madame le Maire précise que 5 enfants vont arriver à l'école suite à des ventes de maisons, 2 à la rentrée des vacances d'octobre et 3 à la rentrée de janvier. Pour ces enfants, les parents semblent intéressés par les services du périscolaire et de la restauration.

Monsieur VONARB et Monsieur PINOT trouve que la légère augmentation d'effectif est encourageante.

b) Cérémonie du 11 novembre

La Cérémonie commémorant l'armistice de 1918 aura lieu le jeudi 11 novembre 2021 à 11h00.

Défilé avec la fanfare et les anciens combattants, départ devant la mairie. Dépôt de gerbe au cimetière.

c) école : marché de Noël

A la demande de la Directrice et pour éviter tout brassage dans le hall de l'école avec la crise sanitaire, le marché de Noël se déroulera à la salle des fêtes le vendredi 10 décembre 2021, normalement à partir de 17h00. Madame le Directrice donnera plus d'informations ultérieurement à la mairie et par le biais du cahier de liaison des élèves.

d) Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël pour les enfants de l'école Jacques Corbière de Bulles se déroulera le samedi 18 décembre 2021 à 16h00 à la salle des fêtes Pierre Beeuwsaert. Il s'intitule « le père Noël est un sacré farceur ».

Suivi de la traditionnelle distribution de jouets pour les enfants de maternelles par le Père Noël.

Accueil à partir de 15h30.

Un pot de l'amitié clôturera cette après-midi.

Des flyers sont prêts et seront mis dans les cahiers de liaison des enfants à la rentrée.

e) Cérémonie des vœux du Maire

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 7 janvier 2022 à 19h00 à la salle des fêtes Pierre Beeuwsaert, une invitation sera distribuée ultérieurement. Les élus sont invités à venir avec leurs conjoints.

f) Courrier des parents d'élèves

Madame le Maire donne lecture du courrier, reçu le 18/10/2021, des parents d'élèves :

« Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal,

Par ce courrier, nous souhaitons vous remercier au nom des parents d'élèves bénéficiant de la restauration scolaire cette année, pour le rallongement de la pause méridienne.

En effet, celle-ci a permis à de nombreux parents de voir leur facture mensuelle diminuer, en moyenne de 30 à 50 %.

Sans votre vote, cela n'aurait pas été possible et espérons que ces nouveaux horaires pourront perdurer.

La restauration scolaire et le périscolaire sont vraiment un plus pour notre commune, l'équipe d'animation est appréciée des enfants et des parents.

Nous savons ô combien, combien cela coûte à la commune et c'est pour cela que nous vous remercions pour tout ce que cela engage.

Notre école reprend un second souffle grâce à toute cette mise en place et, sans vous, cela n'aurait pas été possible.

Merci de la part de nos enfants, merci de notre part à tous.

L'équipe des parents d'élèves élus. »

Madame VERMEULEN demande qui sont les parents d'élèves élus ?

Madame le Maire indique que les titulaires sont Madame D'HERMY, Monsieur FLANDRIN et Madame LALOUETTE et les suppléants sont Madame FLANDRIN, Madame COLADANT, Madame VANWYMEERSH.

g) Questions de Monsieur LEBOEUF

- Cabinet médical

Monsieur LEBOEUF demande où en est le cabinet médical ?

Madame MASSET explique que la remplaçante de Monsieur COLONNA actuellement en congés maternité devrait reprendre la suite et le Docteur COLONNA resterait jusqu'en juillet le temps de la mise en route de sa collègue.

Le Docteur LOJA partirait au 1^{er} janvier.

Le tout au conditionnel.

Madame MASSET précise que des rumeurs de fermeture circulent dans le village et qu'il est bon de faire un point sur le sujet.

Monsieur LEBOEUF indique que sa question n'était pas en relation avec ces rumeurs.

- Surveillance points tri

Monsieur LEBOEUF demande à Madame le Maire si elle a pu se renseigner sur la possibilité d'installer des caméras de surveillance aux abords des points tri suite aux incivilités répétées.

Madame le Maire précise qu'elle n'a pas encore eut le temps de voir ce sujet.

Elle confirme le manque de respect de certains usagers quant au tri et au dépôt dans les containers.

Monsieur LEBOEUF pense qu'effectivement certaines personnes abusent et ne prennent même pas la peine de découper leurs cartons pour les mettre dans les containers et préfèrent déposer aux pieds de ces derniers. C'est visible lorsque l'on passe près des points tri.

Madame BRIDOT confirme et ajoute qu'en plus Bulles dispose d'une déchetterie.

- Boue sur voirie

Monsieur LEBOEUF demande que se passe-t-il lorsque les voies publiques sont salies par de la terre, par exemple par la circulation des tracteurs agricoles ?

Madame MASSET lui précise qu'en premier lieu il faut repérer les limites du territoire pour savoir si c'est bien sur notre commune puis trouver quelle est la personne responsable des dégâts.

Madame BRIDOT précise qu'effectivement sur la route menant à Rémérangles, il y a peu c'était vraiment impressionnant tellement c'était boueux et également très dangereux.

Madame MASSET confirme et précise qu'elle a dû intervenir auprès de l'agriculteur et que les services de l'UTD sont aussi intervenus à deux reprises.

Monsieur VONARB demande qui a payé le balayage suite à ces dégâts ?

Madame MASSET précise que le nettoyage a été payé par l'agriculteur responsable et qu'en aucun cas la commune paye pour les agriculteurs.

Madame VASSEUR confirme et précise que c'est les agriculteurs qui sont responsable en cas d'accident et qu'ils sont dans l'obligation de procéder au nettoyage de la voie qu'ils salissent.

h) Questions de Monsieur BERTRAND

- Coupures d'eau

Monsieur BERTRAND demande s'il est normal d'avoir eu un appel prévenant d'une coupure d'eau et que cette dernière n'ai pas eu lieu.

Monsieur LEBOEUF précise que dans le lotissement le prestataire a prévenu mais la coupure a bien eu lieu.

Madame MASSET indique qu'effectivement cette fois Lorteil n'était pas concernée. Elle précise que dans le cadre des travaux de remplacements des branchements plomb, des coupures d'eau sont nécessaires. Les abonnés sont avisés par téléphone deux jours avant en moyenne.

Au départ, l'information se faisait par flyer mais plusieurs personnes affirmant ne pas être prévenues, les prestataires ont opté pour les appels sortants.

- Ralentisseurs

Monsieur BERTRAND quand des ralentisseurs seront mis en place à Lorteil ?

Madame le Maire laisse la parole à Madame VERMEULEN qui indique que des ralentisseurs ne sont pas possible sur une départementale ou si l'on respecte les pentes imposés, ils s'avèrent totalement inutiles.

Monsieur VONARB précise que les personnes qui réclament des ralentisseurs ne connaissent pas les nuisances occasionnées par ces derniers quand ils sont devant votre maison. Madame

MASSET confirme que des ralentisseurs sont demandés et installés et qu'au bout de 6 mois les propriétaires demandent leur retrait.

Madame VERMEULEN indique que le comité « travaux » a travaillé sur plusieurs scénarios mais que les travaux prévus étant sur une route départementale, la procédure est longue pour obtenir leur accord. Lors des réunions de travail, Madame BRIDOT a émis, pour les hameaux, l'idée d'installer des radars pédagogiques.

Le comité a retenu cette idée et a privilégié des mesures de prévention telles que la mise en place de marquages au sol particuliers dans le carrefour.

Les membres du comité espèrent que ces outils de sensibilisation permettront une prise de conscience des conducteurs. Force est de constater que la plupart des contrevenants, qui traversent Lorteil à vive allure sont des habitants du Bulles et sont les premiers à se plaindre de la vitesse dans le bourg.

Madame MASSET précise que les gens roulent à une vitesse déraisonnable à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Monsieur LEBOEUF souligne qu'avec les travaux en cours c'est encore plus dangereux.

Madame VERMEULEN précise qu'il y aura aussi des travaux de voirie rue du Houssoy mais que c'est également une départementale avec les mêmes contraintes.

Les travaux sont en cours de réflexion en association avec les services départementaux pour qu'ils programment la réfection du tapis d'enrobé dès que les travaux de la commune seront terminés.

Dans tous les cas aucun projet ne pourra se réaliser avant l'accord de subvention.

h) Question de Monsieur DELICQUE

Suite à des demandes d'habitants, monsieur DELICQUE demande où en sont les réparations sur la sauterelle.

Madame MASSET précise que depuis plus de 6 mois, des relances sont faites aux fournisseurs par mail ou tél et que pour le moment, il n'y a pas de retour. Une relance sera à nouveau envoyée.

i) Bibliothèque

Madame le Maire précise qu'elle-même est saisie par des demandes concernant la bibliothèque. Les bénévoles demandent des travaux de peinture ou autres réfections. Compte tenu de la vétusté du bâtiment et afin de ne pas dépenser dans des réparations provisoires, elle indique que la commission travaux devra s'atteler à cette réhabilitation complète de la Bibliothèque.

j) Vitraux

Madame le Maire demande à Madame VERMEULEN où en est-on dans les travaux de réfection des vitraux à l'église ? En effet, le temps passe et les vitraux se détériorent de plus en plus, l'entreprise a mis à jour son devis qui reste pour le moment inchangé par rapport à janvier 2021 mais il y a de fortes chances que cela change.

Madame VERMEULEN précise que Madame le Maire vient de lui remettre le devis du maître vitrier et qu'il faut prévoir un rendez-vous avec les deux prestataires pour organiser la suite.

k) Remarque de Monsieur DELICQUE

Monsieur DELICQUE indique que des personnes lui ont signalé que la lumière extérieure au vestiaire s'allume n'importe quand.

Madame le Maire précise qu'elle s'allume en fonction de la luminosité naturelle.

Séance levée à : 19h36

Le secrétaire de séance
Christelle VERMEULEN.....

Le Maire
Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

VASSEUR Lydie	
BRIDOT Delphine	
GENEST Evelyne	
LEBOEUF Gaël	
Jean-Marie VONARB	
PINOT Laurent	
DELICQUE Gaëtan	
BERTRAND Christian	